



COMMUNE DE BIBLISHEIM

SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. RITTER Fabrice, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. LAPP Alain, M. WAGNER Clément, M. WEBER Francis,

Date de la convocation : 13 février 2020

Avant de passer à l'ordre du jour :

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : M. WEBER Francis
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2019
Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.
- COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 28 mars 2014 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

Compétence	Décision	Date
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NÉANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	Acceptation d'un remboursement de l'assurance: solde pour l'abribus 296,00€)	7 février 2020

Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NÉANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	Renonciation à la préemption de la parcelle 17, section 7 (terrain BERTRAND)	28 janvier 2020
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NÉANT	

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : 74.219,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

BESOIN DE FINANCEMENT : 55.498,08 €, soit un excédent global de 18.721,24 €

Les résultats sont concordants avec ceux du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 dont les balances générales s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 213.125,87 €

RECETTES : 287.345,19 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : 74.219,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 161.947,02 €

RECETTES : 106.449,94 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 55.498,08 €, soit un excédent global de 18.721,24 €

Les résultats sont concordants avec ceux du compte de gestion.

Restes à réaliser:

Dépenses d'investissement : 41.400,00 €

Recettes d'investissement : 65.000,00 €

Excédent : 23.600,00 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- à la couverture du besoin de financement au compte 1068 : 31.898,08 €
- de reporter en déficit d'investissement à la ligne 001 : 55.498,08 €
- de reporter en excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002 : 42.321,24 €

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Madame le Maire rappelle l'obligation pour les communes de réaliser un diagnostic des risques psychosociaux pour les agents communaux. Elle présente la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour organiser une commande groupée à cet effet.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette démarche.

CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Conseil Municipal décide de confier le contrôle des poteaux d'incendie au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

PROJET PARTENARIAL URBAIN

L'accès à la 2^{ème} tranche du lotissement se fait par un emplacement réservé, situé hors lotissement. La viabilisation de cette portion est à la charge de la commune. Elle peut néanmoins être répercutée sur l'aménageur dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial, l'ATIP se chargeant de la réalisation des études.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mission PUP avec l'ATIP.

RECOURS CONTRE TRANSMETAUX

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des recours contre Transmétaux:

- recours devant le Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2019 pris par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, portant encadrement de l'activité de broyage des déchets de bois
- recours devant le Tribunal de Grande Instance pour l'engagement de la responsabilité civile de Transmétaux pour les troubles anormaux du voisinage subis en raison de son exploitation
- engagement des poursuites pénales à l'encontre de Transmétaux pour les troubles anormaux du voisinage subis en raison de son exploitation

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUER PEHELBRONN

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn. Les conseillers en prennent acte.

DIVERS

Travaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la rupture d'une canalisation d'eau dans la Rue de l'Eglise.

Fin de la réunion: 21H30

Le Maire

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES